

Ville de Lausanne
Service du personnel
Place de la Louve 1
CP 6904 – 1002 Lausanne

T +41 21 315 42 37

www.lausanne.ch

Novembre 2022



Conflits et harcèlement au travail : à qui s'adresser ?

Mémento destiné
au personnel de l'administration



Vous vivez un conflit ?

Vous vivez une situation de harcèlement psychologique ?

Vous vivez une situation de harcèlement sexuel ?

Vous êtes témoin d'une situation de harcèlement ou de conflit ?

Les personnes suivantes sont là pour vous conseiller et vous apporter de l'aide.

	Structure interne indépendante dédiée aux conflits et au harcèlement	Votre service		Service du personnel	
	Cellule ARC (aide à la résolution de conflits)	Responsable hiérarchique	Responsable RH	Bureau de l'égalité ¹	Domaine Santé et sécurité au travail ²
Qui ?	La cellule ARC est composée de spécialistes des questions de conflits et de harcèlement psychologique et sexuel. Elle travaille de manière indépendante des services et en toute confidentialité.	Votre hiérarchie directe ou supérieure ou votre chef-fe de service	Responsable RH de votre service ou Responsable RH de votre direction	Déléguée à l'égalité et à la diversité	Responsable du domaine Conseillères et conseillers en réinsertion professionnelle
Quelles prestations ?	Prestations individuelles : information, conseil Démarches collectives : conseil, médiation, concertation, interventions de groupe Prise en charge des situations de harcèlement Demande d'ouverture d'enquêtes à la Municipalité	Écoute Actions managériales Relais vers les instances et organes compétents		Écoute Informations Relais vers les instances et organes compétents	Écoute Informations Relais vers les instances et organes compétents
Contact	cellulearc@lausanne.ch 021 315 23 23		Si vous ne connaissez pas son nom, demandez-le au Service du personnel 021 315 23 11	egalite@lausanne.ch 021 315 42 37	dsst@lausanne.ch 021 315 23 62
Intranet	Onglet <i>Ressources humaines</i> Page <i>Conflits et harcèlement</i>			Onglet <i>Ressources humaines</i> Page <i>Égalité et diversité</i>	Onglet <i>Ressources humaines</i> Page <i>Santé et sécurité au travail</i>
Confidentiel ?	La confidentialité est garantie, hormis dans les cas poursuivis d'office.	La confidentialité est garantie dans une certaine mesure. Les responsables hiérarchiques ou RH ont en effet l'obligation d'agir pour protéger leur personnel.		La confidentialité est garantie, hormis dans les cas poursuivis d'office.	

1 Uniquement pour les situations liées à du harcèlement sexuel

2 Uniquement quand un suivi pour une problématique de santé est en cours

**En cas d'agression
ou de menace
→ Police 117**